

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du 13 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le treize du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire en Mairie, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en la salle Marius DEAL en raison de la crise sanitaire et afin respecter le protocole sanitaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2020

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Claudie BARCET ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Marie Line BALMONT ; Mme. Elodie MARION ; M. Romuald BANSE ; M. Yves MAHY ; M. Laurent GIAUFFRET

Absents excusés : M. Anthony CUNHA ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Maurice PETRE

Autres présents : René COLLOMB

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romuald BANSE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## **Approbation du compte-rendu du 08/10/2020 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

### **1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DU NOUVEAU QUARTIER À AT-SYNERGIE**

Le promoteur avait été le seul à répondre au marché concernant le nouveau quartier. Des détails complémentaires lui ont été demandé concernant son offre. Il a été retenu pour le projet.

Planning de réalisation :

- 2020 : Attribution du marché
- 2021 : Mise en vente et promotion des 8 lots
- 2022 : Début des travaux
- 2023 : livraisons des lots (2<sup>o</sup> trimestre)

Le projet de logements partagés sera porté par la commune ou un porteur de projet, si jamais l'association n'est pas viable, les logements peuvent se transformer en deux F5.

Tarif d'achat au m<sup>2</sup> mesuré : 40 €.

### **2. POINT EGLISE & DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le conseil juridique du Centre de Gestion 69 a été consulté suite au retard des travaux, et pour l'application de la clause de résiliation du contrat.

OXYRIA va préparer un courrier pour rompre le marché cependant il faudra s'attendre à des recours.

Le plan de relance de la Région AURA subventionne 50% des travaux pour la préservation du patrimoine, d'où la nécessité de faire avancer ce projet.

Il convient d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches en ce sens, l'assemblée accepte à l'unanimité.

### **3. Plan Local d'Urbanisme**

Les études et analyses terminées, il convient d'approuver le dossier final. Il est en ligne sur le site de la commune. M. le Maire après projection du document final demande à l'assemblée d'approuver le PLU. Il est approuvé à l'unanimité.

#### 4. BUDGET : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal 2020 :

| CHAPITRE | SECTION FONCTIONNEMENT  | DEPENSES  |
|----------|---|-----------|
| 011      | Article 60622 – Carburants                                    | + 500 €   |
| 011      | Article 60633 – Fourniture de voirie                          | - 3 000 € |
| 011      | Article 6068 – Autres matières et fournitures                 | + 5 500 € |
| 011      | Article 614 – Charges locatives de copropriété                | + 1 000 € |
| 011      | Article 615221 – Bâtiments publics                            | - 9 500 € |
| 011      | Article 615228 – Autres bâtiments                             | + 4 000 € |
| 011      | Article 6156 – Maintenance                                    | + 1 500 € |
| 011      | Article 6283 – Frais nettoyage des locaux                     | - 1 000 € |
| 011      | Article 6284 – Redevance pour service rendu                   | + 1 000 € |
| 012      | Article 6413 – Personnel non titulaire                        | - 120 €   |
| 012      | Article 6465 – Médecine du travail                            | + 120 €   |
| 65       | Article 6558 – Autres dépenses obligatoires                   | - 1 271 € |
| 65       | Article 657362 – CCAS   | + 1 271 € |
| 65       | Article 657351 – Subv. au GFP de rattachement                 | + 1 500 € |
| 65       | Article 6574 – Subv. Fonctionnement organismes de droit privé | - 1500 €  |
| 67       | Article 6714 – Bourse et prix ( <i>Fleurissement</i> )        | - 100 €   |
| 67       | Article 673 – Titres annulés (exercices. antérieurs.)         | + 100 €   |

| CHAPITRE | SECTION INVESTISSEMENT                   | DEPENSES  |
|----------|--|-----------|
| 21       | Article 2111 – Terrains nus              | + 2 000 € |
| 21       | Article 21318 – Autres Bâtiments publics | - 2 000€  |

#### 5. DELIBERATIONS

| N°          | Objet de la délibération   |
|-------------|--|
| 20201008-73 | Attribution du marché d'aménagement du nouveau quartier à <b>AT SYNERGIE</b>   |
| 20201008-74 | Approbation du zonage eaux pluviales   |
| 20201008-75 | Approbation du PLU   |
| 20201008-76 | Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune : <b>ZONES U ET AU</b>                              |
| 20201008-77 | Instauration du permis de démolir sur la Zone Urbaine <b>UA</b>  |
| 20201008-78 | Obligation de déposer une demande préalable de travaux pour l'édification d'une clôture  |
| 20201008-79 | Obligation de déposer une demande préalable pour les travaux de ravalement de façades  |
| 20201008-80 | Refus de transfert de compétence du PLU à la CCMDL   |
| 20201008-81 | Décision modificative N°1 du Budget Communal 2020  |
| 20201008-82 | Actualisation de la voirie classée dans le domaine public communal dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2021 |
| 20201008-83 | Commission Communal Impôts Directs   |
| 20201008-84 | Demande de subvention Plan de relance Région AURA pour les travaux de restauration de l'Eglise                                 |

## 6. DIVERS

- **Point sanitaire Région AURA :**

L'achat de masques pour les CP/CE1 est prévu par la Région.

L'achat de purificateurs d'air pour les réfectoires est subventionnable à 100% par la Région. Ces appareils sont nécessaires aux endroits où l'on ne peut aérer les locaux. Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de ces achats étant donné qu'à Duerne on peut aérer les locaux utilisés.

- **Commissions :**

- **CCAS :** Les personnes de plus de 70 ans à risques vont être appelés chaque semaine.

- **Communication :**

Le bulletin municipal 2020 est en cours, rendez-vous avec M. PIEGAY le 19 novembre, les derniers envois doivent parvenir au plus tard le 25/11. Un article pour chaque commission est à préparer.

- **Développement durable :**

Projet d'élaboration d'un annuaire des producteurs duernois et réflexion sur la mise en place d'un point de vente sur la commune : marché, système de click & collect, drive et paniers, les différents scénarios sont à l'étude en parallèle d'échanges avec les producteurs. Un lieu de distribution sur la commune est également étudié. La Mairie pourrait prendre en charge le lancement du projet.

- **Mobilité (CCMDL) :** Les lignes fréquences (cars scolaires) sont accessibles à tous. L'avantage pour la commune est que les lignes partent de DUERNE. La commune est desservie par 4 lignes (546/556/605A/605B) et ceci depuis 2013, un article devrait paraître dans l'Echo des courtines.

- **Solidarité (CCMDL) :**

Présentation de l'association « Pour une Alimentation Solidaire.

- **Questions diverses :**

- **STEP :** problème des eaux d'épandage soulevé à nouveau par un propriétaire d'un terrain voisin.

- **Restaurant :** demande d'annulation des loyers et pour l'organisation d'un marché de producteurs. Une rencontre doit avoir lieu prochainement.

- **La CCMDL et les maires du territoire ont adressé une motion au gouvernement pour la réouverture des commerces de proximité.**

- **L'école d'architecture de Lyon** étudie le devenir des fermes en U, le projet est en cours suite au confinement.

**Dates à retenir :**

Réunion commission Communication : **19/11/2020**

Distribution des sacs ordures ménagères : **12/12/2020** de 9h à 12h sous la halle ou dans le local technique

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : **jeudi 10/12/2020 à 20H30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire,  
Benoit VERNAISON

